

# Nettoyage-Bionettoyage à l'AP-HP

---

- Tome 2

Guide de recommandations des bonnes pratiques

Avril 2004

# INTRODUCTION

---

L'entretien des locaux hospitaliers est marquée par la nécessité de maintenir en excellent état d'hygiène et de propreté des lieux ayant des niveaux de risques infectieux différents (de l'entrée de l'hôpital aux blocs opératoires) répondant aux besoins des patients, des visiteurs et des personnels. Il doit répondre à un double objectif :

- offrir les meilleures conditions d'hygiène pendant le séjour des patients.
- participer à la lutte contre les infections nosocomiales

Les contraintes multiples de ces prestations destinées à l'environnement des patients, visiteurs et personnels, imposent un respect strict des règles d'hygiène et des techniques et procédures de travail ainsi que des indicateurs permettant une évaluation des prestations.

Commandé en juin 2000, ce guide n'est diffusé qu'en avril 2004. Pour être exhaustif et opérationnel, le groupe de travail a fait le choix de collecter sur tous les sites de l'AP-HP une information détaillée et homogène.

Ce document, **rédigé par des professionnels, aux compétences complémentaires**, a été élaboré conjointement par les représentants des hôpitaux, la Direction du Patrimoine et de la Logistique (DPL), la Direction du Service Central de Soins Infirmiers (DSCSI), la Direction de la Politique Médicale (DPM), l'Approvisionnement Central Hôtelier et Alimentaire (ACHA), la Direction des Finances (DF), la Direction du Personnel et des Relations Sociales (DPRS). **Le Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIN) a été saisi pour avis en décembre 2003.**

Il constitue un guide de bonnes pratiques qui se veut homogène et pragmatique, accompagné d'un outil informatique d'évaluation des prestations. Utilisable par tous les sites, il est destiné aux cadres et à leurs équipes. Il complète les ouvrages déjà existants et répond aux exigences de qualité hospitalière.

Eliane Sujol-Chièze



## LETTRE DE MISSION

---

- Note de Jean-Jacques Trégoat, Directeur de Cabinet du Directeur Général  
à Guy Bernfeld, Directeur du Patrimoine et de la Logistique  
et à Michelle Bressand, Directrice du Service Central des Soins Infirmiers





CABINET  
DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

3, avenue Victoria  
75100 PARIS RP - FRANCE  
Standard : 01 40 27 30 00  
Télécopie : 01 40 27 37 84  
Télex : AP PARIS 214 314 F

Paris, le 6 juin 2000

*J.J. Tregoat*

Note  
à l'attention de

M. Bernfeld 3320 22327  
Mme Bressand

LE DIRECTEUR DE CABINET

Ligne directe : 01 40 27 32 76  
Secrétariat : 01 40 27 32 73  
01 40 27 32 87

Je vous prie de trouver ci-joint, copie de la note que m'a adressée Mme Michel, relative au marché de nettoyage de la Pitié-Salpêtrière.

A la lecture de celle-ci, le Directeur général souhaite que vous constituiez un groupe de travail sur la problématique de nettoyage à l'AP-HP et que vous lui fassiez très rapidement des propositions de composition de ce groupe avec le calendrier qui s'y rapporte.

Jean-Jacques TREGOAT

Ms DUTHEIL-01365

# GROUPE DE TRAVAIL NETTOYAGE-BIONETTOYAGE

## Composition

---

- Michèle de CHALEIX Hôpital Saint Louis - Cadre supérieur Infirmier - Conseillère Hôtelière
- Evelyne FRANDAZ Hôpital Charles Foix - Conseillère Hôtelière
- Michèle GERBE Hôpital Louis Mourier- Cadre supérieur Infirmier - Responsable du service LMS
- Michèle HUANG Direction de la Politique Médicale - Cadre supérieur Infirmier - Hygiéniste
- Jacqueline LAMORY Direction du Service Central des Soins Infirmiers - Cadre supérieur Infirmier
- Thierry MARCATEL *Rapporteur du groupe de travail* Direction du Patrimoine et de la Logistique - Département Logistique, Ecologie Hospitalière et Entreprises de Services - Chef de Projets Logistique Hospitalière
- Nathalie MARCZAK Hôpital Saint Antoine - Directeur Adjoint Chargé des Services Economiques et Logistiques
- Marie-Cécile MOCELLIN Hôpital Saint Louis - Directeur Adjoint chargé des Services Economiques et Logistiques
- Jocelyne PAUTE Hôpital Charles Foix - Cadre supérieur Hygiéniste
- Denis PEDRON Délégation à la Formation - Centre des Formations Techniques et Ouvrières (CFTO) - Bicêtre - Responsable de formation
- Françoise PIVIN Direction du Personnel et des Ressources Humaines - Mission emploi et nouveaux métiers
- Catherine SAUVAGNAC Direction du Personnel et des Ressources Humaines - Délégation aux Conditions de Travail - Ergonome
- Raphaël SCALIET Approvisionnement Central Hôtelier Alimentaire (ACHA) - Service Informatique
- Eliane SUJOL-CHIEZE Direction du Patrimoine et de la Logistique Responsable du Département Logistique, Ecologie Hospitalière et Entreprises de Services
- Monique VERSY Approvisionnement Central Hôtelier Alimentaire (ACHA) - Responsable Adjoint Prestations de service
- Patrick VILLA Direction Economique et Financière - Service Analyse de Gestion

# SOMMAIRE

---

<b>PRÉSENTATION</b>	<b>11</b>
<b>I. L'ORGANISATION ET LES TECHNIQUES DE TRAVAIL</b>	<b>13</b>
I.1. L'aspect normatif	14
I.2. Répartition des surfaces par zones	17
I.3. Fiches de définition des obligations par zone	20
I.4. Fiches techniques de nettoyage - bionettoyage	27
I.5. Procédures d'évaluation microbiologique des opérations de bionettoyage en milieu hospitalier	57
I.5.1. Les procédures d'évaluation par zone	57
I.5.2. Les méthodes de prélèvements	58
I.5.3. Fiche de prélèvement microbiologique	59
I.5.4. Seuils d'acceptabilité - Prélèvement microbiologique	60
I.5.5. Principe du contrat de service "Nettoyage-Bionettoyage"	61
<b>II. L'OUTIL INFORMATIQUE COMMUN D'EVALUATION DES PRESTATION EN RÉGIE ET EN CONCÉDÉ</b>	<b>71</b>
II.1. Introduction	72
II.2. Contenu du fichier Excel de l'enquête et du contrôle	73
II.3. Installation du fichier	78
<b>III. L'ORGANISATION DU PERSONNEL ET LA FORMATION</b>	<b>79</b>
III.1. L'organisation du personnel	80
III.1.1. Les métiers et les fonctions du bionettoyage	80
III.1.2. Exemples de fiches sur la fonction nettoyage-bionettoyage	82
III.1.3. L'approche statutaire et la correspondance avec les diplômes professionnels	90
III.2. La formation - Délégation à la Formation et le Centre de Formations Techniques et Ouvrières	92
<b>LEXIQUE, ADRESSES UTILES, SITES INTERNET ET DOCUMENTATION</b>	<b>99</b>

# PRÉSENTATION

---

La réalisation de l'ensemble de l'étude sur le nettoyage-bionettoyage à l'AP-HP s'est faite en trois étapes :

- La première étape, étude et analyse de la situation de l'entretien des locaux à l'AP-HP est l'objet du **tome 1 : Eléments de diagnostic**
- La deuxième étape, construction et proposition d'un outil d'aide à l'organisation du nettoyage-bionettoyage des locaux est l'objet de ce **tome 2 : Guide de recommandations des bonnes pratiques**
- La troisième étape est la diffusion et l'application des règles d'organisation et de suivi du nettoyage et du bionettoyage sur les sites de l'AP-HP.

Le tome 2 est constitué de trois parties :

- I. L'organisation et les techniques de travail
- II. L'outil informatique commun d'évaluation des prestations en régie et en concédé
- III. L'organisation du personnel et la formation

Il traite de l'entretien des locaux hospitaliers et s'inscrit dans le cadre du projet d'établissement de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris.

L'objectif est de coordonner les actions d'amélioration des prestations d'entretien des locaux dans l'ensemble de nos hôpitaux, quelles que soient les conditions d'exploitation, régie ou concédé.

Ce dossier s'appuie sur l'expérience des professionnels du nettoyage - bionettoyage à l'AP-HP (responsables bionettoyage, hôteliers, soignants, hygiénistes) et des experts de l'institution dans les domaines de l'hygiène, de l'organisation hospitalière, des achats, du contrôle de gestion.

## **Le nettoyage et le bionettoyage**

Le nettoyage : est l'action d'éliminer les déchets et les salissures macroscopiques

Le bionettoyage : est l'action de prévention contre la biocontamination des surfaces

## Les objectifs du guide

Deux objectifs prioritaires définissent ce dossier d'aide :

- Identifier, reconnaître et proposer, sur les bases des règles fondamentales du nettoyage - bionettoyage des locaux, une organisation du nettoyage et bionettoyage à l'AP-HP.
- Mobiliser et organiser tous les acteurs concernés dans l'organisation et le suivi de la propreté des locaux à l'hôpital.

Il est très important de considérer dans ce dossier l'ensemble des surfaces des services de soins et des services administratifs, techniques et logistiques de l'hôpital.

La politique de formation sera cohérente et mise au point en relation avec le CFTO, dans le cadre de ce dossier.

## L'organisation fonctionnelle

Dans chaque hôpital, le groupe d'experts sur le nettoyage - bionettoyage (Directeur Adjoint Chargé des Services Economiques et Logistiques, responsable bionettoyage et/ou hôtelier, hygiéniste, représentants des services suivant les niveaux de risques...) sera chargé de conduire le projet de mise en place des bonnes pratiques du nettoyage - bionettoyage.

## Le suivi du dossier

Une assistance à la mise en place du projet sera proposée aux sites par la DPL.

Le comité de pilotage logistique de la DPL validera l'avancement du travail effectué dans les sites et en orientera la mise en place.

# I. L'ORGANISATION ET LES TECHNIQUES DE TRAVAIL

---



## 1.1. L'aspect normatif

### • ORGANISMES RÉGLEMENTAIRES

A l'hôpital :

les CLIN = Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales

Au niveau interrégional :

les CCLIN = Comité Central de Lutte contre les Infections Nosocomiales

Au niveau national :

les CTIN = Comité Technique national des Infections Nosocomiales

la SFHH = Société Française d'Hygiène Hospitalière

Ils élaborent des recommandations, des outils méthodologiques et diverses documentations.

Les membres de l'équipe opérationnelle d'hygiène hospitalière ou les groupes d'experts locaux de bionettoyage assurent les fonctions suivantes dans le cadre des orientations définies par le CLIN qui cite notamment : "la mise en œuvre de la politique de prévention des risques infectieux.../... et l'hygiène générale de l'établissement".

Ils seront consultés par le CLIN pour l'étude et le choix des matériels et des produits utilisés pour les soins, l'entretien des locaux et du matériel.

### • NORMES

Les normes liées aux antiseptiques et désinfectants chimiques

Ces normes permettent de déterminer l'efficacité des désinfectants dans des conditions opératoires définies, vis-à-vis des souches obligatoires, représentatives des secteurs d'activités concernés selon un temps de contact suffisant, une température fixée, le tout en présence de substances interférentes définies.

Références	Titres	Commentaires
<b>NF.EN-1040</b> Avril 1997  Remplace les normes françaises NFT72-150 et 151 annulées en août 1997	Antiseptiques et désinfectants chimiques  Activité bactéricide de base.  Test de suspension	La norme s'applique notamment à l'activité bactéricide évaluée par rapport aux souches de staphylococcus aureus (ATCC 6538)
<b>NF.EN-1275</b> Juin 1997  Remplace les normes françaises NFT 72-200 et 201 annulées en novembre 1997	Antiseptiques et désinfectants chimiques  Activité fongicide de base.  Test de suspension	L'activité fongicide est évaluée par rapport aux souches de candida albicans (ATCC 10231) et aspergillus niger (ATCC 16404)

## Les normes liées aux activités de nettoyage

Références	Titres	Commentaires
<b>NFX 50-790</b> Décembre 1995	Lexique de propreté	Spécifie la terminologie à utiliser dans les domaines d'activités de service de nettoyage.
<b>NFX 50-791</b> Avril 1995	Aide à l'élaboration d'un cahier des charges	Modèle d'élaboration d'un cahier des charges pour une prestation de nettoyage industriel.
<b>NFX 50-792</b> Février 1996	Méthode de mesurage de l'empoussièrement	Décrit une méthode de mesurage du taux d'empoussièrement des surfaces inertes, dures, planes, lisses et sèches et sur tout type de matériau répondant à ces caractéristiques.
<b>XPX 50-793</b> Août 1996	Méthode de mesurage de la porosité de surface.	Décrit une méthode de mesurage de surface des matériaux à l'exception des textiles.
<b>NFX 50-794-1 et NFX 50-794-2</b> Octobre 1997	Système de contrôle de résultat sur site. <i>Partie 1</i> : concepts d'élaboration et de mise en norme. Système de contrôle de résultat sur site. <i>Partie 2</i> : Exemples d'application	Présente des exemples de mise en œuvre de plan de contrôle qualité de prestations de nettoyage industriel reposant sur les concepts définis dans la norme NFX 50-794-1 <i>Partie 1</i>  Proposent les moyens de vérifier la satisfaction des besoins exprimés et formalisés par le client et/ou de valider la qualité du processus de nettoyage avec des exemples de mise en œuvre de plan de contrôle qualité des prestations de nettoyage.
<b>Norme ISO/DIS 14 698-3</b> Octobre 1997 (projet)	Méthodologie de mesurage de l'efficacité de procédés de nettoyage et/ou de désinfection des surfaces inertes portant des souillures humides biocontaminées ou des biofilms.	

### ● ACCRÉDITATION

L'ANAES a été créée par "Ordonnance n°96-346 du 24/04/96 portant réforme hospitalière et précisée par le décret n°97-311 du 07/04/97". Le Référentiel d'accréditation et les guides pratiques sont édités par l'Agence Nationale d'Accréditation et d'Evaluation en Santé (ANAES) sur les textes suivants :

- . Décret n° 99-1034 du 6 décembre 1999, relatif à l'organisation de la lutte contre les Infections Nosocomiales.
- . Circulaire DGSIDH du 29 décembre 2000, relative à l'organisation de la lutte contre les Infections Nosocomiales

**Définition synthétique** : L'accréditation est une procédure d'évaluation externe à un établissement de santé. Elle est effectuée par des professionnels et est indépendante de l'établissement et de ses organismes de tutelle. Elle concerne l'ensemble de son fonctionnement et de ses pratiques.

Elle vise à s'assurer que les conditions de sécurité et de qualité des soins et de la prise en charge du patient sont réunies.

Pour cette mission d'accréditation, l'ANAES s'appuie sur un manuel d'accréditation, implique des professionnels en charge de la procédure d'évaluation externe et requiert le développement de méthodes d'appréciation de la qualité.

L'ANAES fait référence au GFL 5 (Gestion des Fonctions Logistique, référence 5) pour traiter du nettoyage des locaux hospitaliers :

- GFL 5 : Le nettoyage des locaux et des équipements est conforme à la politique de sécurité et d'hygiène.
- GFL 5.a. : Le nettoyage des locaux et des équipements fait l'objet de protocoles et d'évaluations
- GFL 5.b. : Le personnel chargé du nettoyage des locaux et des équipements est formé.
- GFL 5.c. : Un contrôle du nettoyage des locaux et des équipements est effectué à périodicité définie.

et également au GFL 10 : Une évaluation des prestations logistiques est réalisée auprès des secteurs d'activités utilisateurs.

Des indicateurs de résultats s'intégrant dans la démarche qualité sont élaborés par les utilisateurs. Une enquête de satisfaction est effectuée dans les services, auprès des utilisateurs et du prestataire. Les résultats sont restitués aux responsables pour évaluer la prestation.

#### ● EVOLUTION DES TEXTES

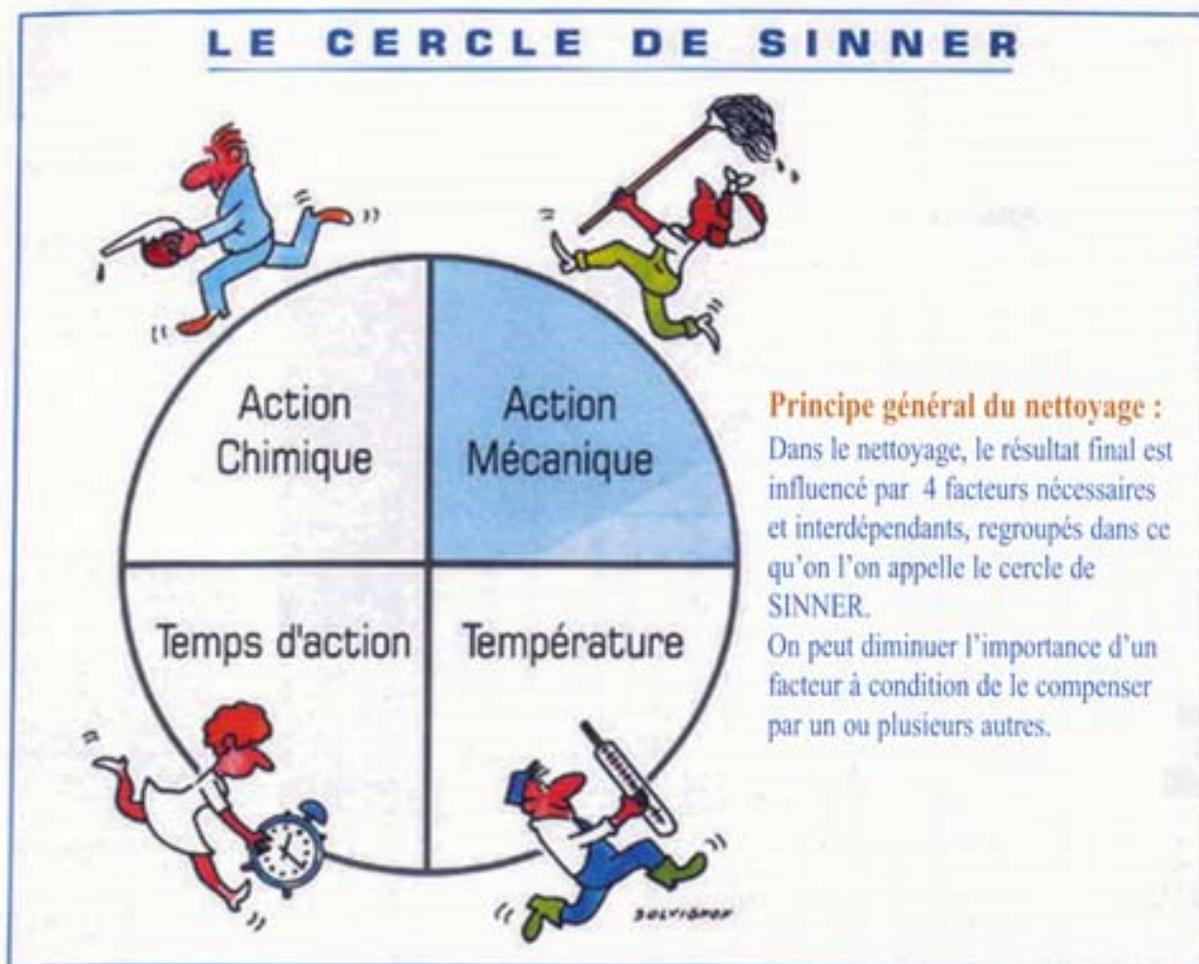
Il est vraisemblable qu'à terme l'activité de nettoyage-bionettoyage sera de plus en plus encadrée, notamment sur les points suivants :

- . des obligations de moyens et de résultats vérifiés par des contrôles,
- . des protocoles à respecter et à mettre en œuvre en matière d'hygiène du personnel, des locaux, des équipements, des plans de nettoyage et de désinfection,
- . des exigences accrues en matière de gestion des déchets,
- . une démarche qualité basée sur le référentiel d'accréditation,
- . des formations adaptées et régulières de l'ensemble des catégories de personnel,
- . une évolution régulière des moyens et des résultats.

#### Application du cercle factoriel de sinner

Pour parvenir au résultat de bonne qualité, il est indispensable de laisser agir pleinement tous les facteurs :

- . action chimique : la nature du produit est primordiale.
- . action mécanique : elle est assurée par le frottement du bandeau de lavage ou du disque placé sous la monobrosse.
- . action temps : temps de contact suffisant du produit.
- . action température : variable suivant la température de l'eau



## 1.2. Répartition des surfaces par zone

L'entretien des sites AP-HP doit prendre en compte la diversité des locaux et des espaces extérieurs. Les activités, le type de patient ou le type d'acte médical effectué influencent les exigences du nettoyage et du bionettoyage ; il en ressort la classification suivante :

- . Zone 0 : absence de risque (les extérieurs)
- . Zone 1 : absence de risque (secteur administratif et logistique)
- . Zone 2 : risques faibles (secteur de patients non fragilisés)
- . Zone 3 : risques importants (secteur de patients fragilisés)
- . Zone 4 : risques élevés (secteur de patients très fragilisés)
- . Zone 5 : risques très élevés (secteur de patients hautement fragilisés)

### Objectif :

Adapter la technique de nettoyage et de bionettoyage des locaux suivant le niveau de risque de contamination pour le patient, tout en évitant la propagation des germes.

● TABLEAU DE REPARTITION DES SURFACES - DEFINITION DES ZONES A RISQUES

ZONE 0	ZONE 1	ZONE 2	ZONE 3	ZONE 4	ZONE 5
<p>Correspondant aux zones extérieures et parkings.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• espaces voisines</li> <li>• circulations extérieures</li> <li>• espaces de dégagement</li> <li>• zones de stationnement</li> <li>• parkings</li> </ul>	<p>Secteurs n'accueillant pas de malades, les exigences d'hygiène sont à rapprocher de celles d'une collectivité.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• hall d'accueil de l'hôpital</li> <li>• secteur administratif</li> <li>• circulation verticale (escalier ne donnant pas accès à des unités de soins)</li> <li>• secteur technique</li> <li>• secteur logistique (magasin)</li> <li>• Centre de loisirs</li> </ul>	<p>Regroupant les secteurs de malades non sensibles.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• circulation verticale donnant accès aux unités de soins (ascenseur, escalier)</li> <li>• circulation horizontale interne aux unités de soins</li> <li>• stérilisation centrale (secteur de lavage)</li> <li>• zone de stockage et de traitements des déchets et du linge sale (interne et externe)</li> <li>• vestiaires centraux</li> <li>• sanitaires</li> </ul>	<p>Secteur de patients sensibles, l'objet d'il sera d'éviter dans ces lieux la propagation des germes.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• stérilisation centrale (secteur de stockage du matériel et du linge stérile)</li> <li>• salle d'endoscopie</li> <li>• vestiaire attenant au bloc opératoire et aux secteurs de soins intensifs et réanimation</li> <li>• poste de soins</li> <li>• Odontologie</li> <li>• Bainé-orthopédie</li> </ul>	<p>Secteur regroupant les patients très fragilisés et les procédures de soins à risques très élevés</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• bloc opératoire et ses annexes (cas d'accès en salle opératoire et réveil, salle du matériel, salle de transfert)</li> <li>• salle d'accouchement</li> <li>• exploration fonctionnelle et interventionnelle</li> <li>• service de réanimation</li> <li>• service de soins intensifs</li> <li>• secteur de conditionnement du matériel, des biberons, du linge stérilisé</li> <li>• service de néonatalogie</li> <li>• stérilisation centrale (secteur de conditionnement)</li> </ul>	<p>Secteur regroupant les patients hautement fragilisés correspondant aux locaux en atmosphère protégée.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• services de brûlés</li> <li>• secteurs de transplantation</li> <li>• salle blanche</li> </ul>
<p>A classer dans le contrat de service par le groupe d'experts Bionettoyage avec avis du CLIN local :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• secteur de consultations</li> <li>• rééducation fonctionnelle</li> <li>• service de long et moyen séjour</li> <li>• maternité</li> <li>• crèches</li> <li>• chambre d'hospitalisation médecine et chirurgie</li> <li>• hôpitaux de jour</li> <li>• laboratoire</li> <li>• service de radiologie (non interventionnelle)</li> </ul>					
<p>A classer dans le contrat de service par le groupe d'experts d'experts Bionettoyage avec avis du CLIN local :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• secteurs de grands immunodéprimés</li> <li>• toute installation de flux laminaire</li> </ul>					

• ZONES SPÉCIFIQUES

**Cuisine centrale – Restaurants – Offices alimentaires – Biberonnerie – Salle de garde**  
**« Nettoyage des sols »**

Ces zones spécifiques sont soumises à l'arrêté du 29 septembre 1997 fixant les conditions applicables en restauration collective à caractère social et à sa note d'application du 10 août 1998 qui préconise la mise en place des principes de la méthode d'analyse des risques « HACCP ».

Conformément à l'arrêté, cette zone alimentaire est soumise à la mise en place d'un plan de nettoyage par secteur d'activité

Pour l'accréditation, elle est également soumise aux critères liés à la Gestion de la Fonction Logistique 3 (GFL 3) : la fonction restauration

ZONE 1	ZONE 2	ZONE 3	ZONE 4
<p>Correspondant aux secteurs :  de réception, de magasinage, de bureaux, vestiaires sanitaires, salle de restaurant et grands couloirs d'accès...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ espace réception.</li> <li>▪ stockage des denrées sèches.</li> <li>▪ espaces de dégagement et de circuit court.</li> <li>▪ zone de vestiaires et toilettes</li> <li>▪ zone de bureaux.</li> <li>▪ chambres froides de réception</li> <li>▪ local déchets intégré.</li> <li>▪ laverie : centrale, de restaurant et buanderie.</li> <li>▪ salles de restaurant.</li> </ul>	<p>Correspondant aux secteurs :  de conditionnement des plateaux en barquettes et assiettes filmées, de refroidissement des charots et des offices alimentaires réfrés.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ chaîne de conditionnement des plateaux (assiettes et barquettes filmées)</li> <li>▪ zone d'alignement des charots et/ou des conteneurs.</li> <li>▪ offices alimentaires des services de soins, de la crèche, de la salle de garde.</li> </ul>	<p>Correspondant aux zones de production et de conditionnement chaud et froid.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ hall de production chaude et conditionnement des assiettes et/ou des barquettes.</li> <li>▪ production froide et conditionnement des assiettes et/ou des barquettes.</li> <li>▪ office de production et de distribution du restaurant des personnels.</li> <li>▪ biberonnerie : préparation et production des biberons.</li> </ul>	<p>Correspondant à des zones de reconditionnement utilisant des préparations issues, soit de l'agroalimentaire, soit des préparations ayant été conditionnées préalablement et conservées dans des lieux appropriés.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ salle de reconditionnement des plats, dite salle propre.</li> </ul>

## 1.3. Fiches de définition des obligations par zone

A chaque niveau de risque et de résultat attendu pour chaque zone, correspond une fiche de définition des obligations.

### **ZONE 0 : Absence de risque de contamination**

**TECHNIQUE :**

nettoyage

**SECTEUR :**

extérieur et parking (suivant tableau de répartition des surfaces)

**NIVEAU D'EXIGENCE :**

propreté en raison de l'accueil, absence de nuisances visuelles et olfactives.

**TECHNIQUES DE NETTOYAGE :**

- . ramassage des débris (mécanique ou manuel)
- . balayage à sec ou mouillé
- . nettoyage à base de détergent
- . dans certains cas de souillure, utilisation de détergent désinfectant

**OBJECTIF DE RÉSULTAT :**

Evaluation macroscopique

- . absence de déchet et débris divers
- . absence de poussière
- . absence de trace adhérente
- . absence de corps gras
- . absence de souillure

**SEUIL D'ACCEPTABILITÉ :**

70%

**FRÉQUENCE :**

elle est liée à l'utilisation ; elle sera fixée par les responsables des services concernés de l'hôpital et devra être précisée dans les fiches techniques et les contrats de service.

## **ZONE 1 : Absence de risque de contamination**

### **TECHNIQUE :**

nettoyage

### **SECTEUR :**

accueil (suivant tableau de répartition des surfaces)

### **NIVEAU D'EXIGENCE :**

pas de balayage à sec

### **TECHNIQUES DE NETTOYAGE :**

- . dépoussiérage humide, avec chiffonnette ou lavette à usage court et/ou à usage unique, des surfaces hautes, verticales et horizontales.
- . balayage antistatique
- . lavage avec détergent neutre des sols
- . aspirateur et shampoing de moquette spécifique pour le milieu hospitalier
- . remise en état des sols (ponctuelle) et méthode SPRAY

### **OBJECTIF DE RÉSULTAT :**

Evaluation macroscopique

- . absence de déchet et débris divers au sol
- . absence de déchet dans les réceptacles (élimination et entretien des réceptacles)
- . absence de poussière sur les surfaces horizontales, verticales et les meublants.
- . absence de salissure et de trace adhérente sur les surfaces horizontales, verticales et tout type de support et bouches d'aération.
- . brillance des différents supports (thermoplastique, vitre et miroir...)
- . aspiration des moquettes et shampoing sur demande.
- . absence d'entartrement des lavabos et sanitaires.

### **SEUIL D'ACCEPTABILITÉ :**

75%

### **FRÉQUENCE :**

elle est liée à l'utilisation ; elle sera proposée dans le contrat de service et définie par le groupe d'experts nettoyage - bionettoyage local et avec avis du CLIN.

## **ZONE 2 : Risques faibles de contamination pour le patient**

### **TECHNIQUE**

Bionettoyage

### **SECTEUR :**

regroupe les secteurs de patients non hautement sensibles (suivant tableau de répartition des surfaces)

### **NIVEAU D'EXIGENCE :**

pas de balayage à sec

### **TECHNIQUES DE BIONETTOYAGE :**

- . dépoussiérage humide et bionettoyage des surfaces hautes, verticales et horizontales.
- . entretien des éléments et mobiliers des sanitaires
- . balayage antistatique des sols avec gaze imprégnée UU
- . lavage des sols avec un produit détergent - désinfectant
- . remise en état des sols (ponctuelle) et méthode SPRAY

### **SEUIL D'ACCEPTABILITÉ :**

80%

### **OBJECTIF DE RÉSULTAT :**

Evaluation macroscopique

- . absence de déchet (élimination des déchets et entretien des réceptacles)
- . absence de poussière sur les surfaces horizontales et les meublants.
- . absence de salissure et de trace adhérente sur les surfaces horizontales, verticales et tout type de support.
- . brillance des différents supports (thermoplastique, vitre et miroir...)
- . absence d'entartrement des sanitaires et des pièces d'eau.

### **FRÉQUENCE :**

elle est liée à l'utilisation ; elle sera proposée dans le contrat de service et définie par le groupe d'experts bionettoyage local et avec avis du CLIN.

**REMARQUE :** les zones 2 et 3 utilisent les mêmes techniques de bionettoyage. Il est difficile de faire une classification figée des items de chacune de ces deux zones, sauf à préciser un seuil d'acceptabilité.

Une classification mixte est proposée (voir tableau de répartition des surfaces) où chaque hôpital pourra, en fonction de son type d'activité, se situer dans la zone 2 ou 3 suivant sa spécificité.

## **ZONE 3 : Risques importants de contamination pour le patient**

### **TECHNIQUE :**

bionettoyage

### **SECTEURS :**

patients sensibles (suivant tableau de répartition des surfaces)

### **TECHNIQUE DE BIONETTOYAGE :**

- . dépoussiérage humide et bionettoyage des surfaces hautes, verticales et horizontales.
- . entretien des éléments et mobiliers des sanitaires
- . balayage antistatique des sols avec gaze imprégnée UU
- . lavage des sols avec un produit détergent - désinfectant
- . remise en état des sols (ponctuelle) et méthode SPRAY

### **SEUIL D'ACCEPTABILITÉ :**

85%

### **OBJECTIF DE RÉSULTAT :**

Evaluation macroscopique

- . absence de déchet (élimination des déchets et entretien des réceptacles)
- . absence de poussière sur les surfaces horizontales et les meublants.
- . absence de salissure et de trace adhérente sur les surfaces horizontales, verticales et tout type de support.
- . brillance des différents supports (thermoplastique, meublant, vitre et miroir)
- . absence d'entartrement des pièces d'eau et des sanitaires.

### **FRÉQUENCE :**

elle est liée à l'utilisation ; elle sera proposée dans le contrat de service et définie par le groupe d'experts bionettoyage local et avec avis du CLIN.

### **REMARQUE :**

les zones 2 et 3 utilisent les mêmes techniques de bionettoyage. Il est difficile de faire une classification figée des items de chacune de ces deux zones, sauf à préciser un seuil d'acceptabilité. Le groupe propose de faire une classification mixte (voir tableau de répartition des surfaces) où chaque hôpital pourra, en fonction de son type d'activité, se situer dans la zone 2 ou 3 suivant sa spécificité.

### **TENUE :**

l'habillement spécifique peut-être obligatoire selon le protocole du service formalisé par le groupe d'experts bionettoyage et avec avis du CLIN local.

## **ZONE 4 : Risques élevés de contamination pour le patient**

### **TECHNIQUE :**

bionettoyage

### **SECTEUR**

regroupant les patients fragiles et les procédures de soins à risques (suivant tableau de répartition des surfaces).

### **TECHNIQUE DE BIONETTOYAGE :**

- . préconisation de consommables à usage unique et d'individualisation du matériel non jetable.
- . concentration des produits désinfectants adaptée aux risques aspergillaires.

### **Bionettoyage répété (à chaque changement d'activité ou de patient) :**

- . dépoussiérage humide avec gaze imprégnée UU des surfaces hautes, verticales et horizontales et tout type de support.
- . balayage antistatique
- . lavage et bionettoyage des sols avec un produit détergent - désinfectant

### **Bionettoyage quotidien :**

- . dépoussiérage humide avec gaze imprégnée UU, bionettoyage des surfaces hautes, verticales et horizontales et tout type de support
- . balayage antistatique avec gaze imprégnée UU
- . lavage avec un produit détergent + rinçage + prédésinfectant

### **Bionettoyage hebdomadaire :**

- . dépoussiérage humide et bionettoyage de l'ensemble des surfaces, verticales et horizontales et tout type de support (murs, placards, mobilier...)
- . balayage antistatique avec gaze imprégnée UU
- . lavage avec un produit détergent + rinçage + prédésinfectant

### **Bionettoyage de reconditionnement de chambre de sortant :**

- . dépoussiérage humide et bionettoyage de l'ensemble des surfaces, verticales et horizontales et tout type de support. (murs, placards, mobilier...)
- . balayage antistatique avec gaze imprégnée UU
- . lavage avec un produit détergent + rinçage + prédésinfectant

(A l'étude : désinfection par projection d'un dispersât sur les surfaces à traiter à l'aide d'un appareil manuel ou automatique selon le protocole validé par les experts bionettoyage et soumis à l'avis du CLIN local. L'usage se fait selon préconisation du fabricant des produits désinfectants utilisés.)

### **SEUIL D'ACCEPTABILITÉ :**

90%

**OBJECTIF DE RÉSULTAT :**

Évaluation macroscopique et microscopique selon procédure (chapitre I.5.)

- . absence de déchet (élimination des déchets et entretien des réceptacles)
- . absence de poussière sur les surfaces horizontales et les meublants.
- . absence de salissure et de trace adhérente sur les surfaces horizontales, verticales et les meublants.
- . brillance des différents supports (thermoplastique, meublant, vitre et miroir)
- . absence d'entartrement des sanitaires et des pièces d'eau.

**FRÉQUENCE :**

elle est liée à l'utilisation ; elle sera proposée dans le contrat de service et définie par le groupe d'experts bionettoyage local et avec avis du CLIN.

**TENUE :**

l'habillement spécifique est obligatoire selon le protocole formalisé par le groupe d'experts bionettoyage local et avec avis du CLIN local.

## **ZONE 5 : Risques très élevés de contamination pour le patient**

### **TECHNIQUE :**

bionettoyage

### **SECTEUR :**

regroupant les patients hautement fragilisés (suivant tableau de répartition des surfaces).

### **TECHNIQUE DE BIONETTOYAGE :**

- . préconisation de consommables à usage unique et d'individualisation du matériel non jetable.
- . concentration des produits désinfectants adaptée aux risques aspergillaires.

### **Bionettoyage quotidien :**

- . dépoussiérage humide avec gaze imprégnée UU, bionettoyage des surfaces hautes, verticales et horizontales et tout type de support.
- . balayage antistatique
- . lavage avec un produit détergent + rinçage + prédésinfectant

### **Bionettoyage de reconditionnement de chambre de sortant :**

- . bionettoyage de l'ensemble des surfaces, verticales et horizontales et tout type de support (murs, placards, mobilier...)
- . balayage antistatique avec gaze imprégnée UU
- . lavage avec un produit détergent + rinçage + prédésinfectant

(A l'étude : désinfection par projection d'un dispersât sur les surfaces à traiter, à l'aide d'un appareil manuel ou automatique selon le protocole validé par les experts bionettoyage et soumis à l'avis du CLIN local. L'usage se fait selon préconisation du fabricant des produits désinfectants utilisés).

### **SEUIL D'ACCEPTABILITÉ :**

95%

### **FRÉQUENCE :**

elle est liée à l'utilisation ; elle sera proposée dans le contrat de service et définie par le groupe d'experts bionettoyage local et avec avis du CLIN.

### **TENUE :**

l'habillement spécifique est obligatoire selon le protocole formalisé par le groupe d'experts bionettoyage local et avec avis du CLIN